

Présidence
Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)
BAP – Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Viceprésidence
Service de la santé publique (SSP)
Cité-Devant 11
1014 Lausanne

Secrétariat: Tél. 021/316.51.53

« PRINCIPES DIRECTEURS »

STRUCTURES ET NORMES EN MATIERE INFORMATIQUE

- RECOMMANDATIONS A L'ATTENTION DES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENT -

Lausanne, le 23 juin 2004

BUT

Le but est de tendre, par la publication de recommandations générales, à obtenir et à garantir une meilleure cohérence dans le cadre architectural informatique. Ces principes directeurs informatique seront proposés à qui de droit lors de la manifestation d'un choix ou d'une décision devant être prise : définition d'une architecture, choix d'un progiciel ou d'un fournisseur de prestations, choix de matériel ou de logiciel, etc...

Par voie de conséquence, ces principes répertoriés en **quatre pôles majeurs** favorisent la mise en place d'un système global permettant la **coordination**, l'**harmonisation**, la **circulation des informations et des données** comme les **modalités d'accès**.

LES PRINCIPES

1^{ER} POLE : ARCHITECTURE ORGANISATIONNELLE

Assurer une gestion et un support utilisateur rapides, rentables et ciblés

Du point de vue de la gestion, le déploiement traditionnel des applications d'entreprise est souvent onéreux et complexe. Il oblige à vérifier les versions, à assurer le support à distance et à prendre en compte diverses configurations-du système ainsi que le problème de la duplication des données. La technologie acquise doit fournir l'assurance que le degré d'efficacité est au moins comparable aux systèmes technologiques reconnus. Par recommandation, la technologie acquise doit être ciblée au domaine du médico-social.

Transparence et cohérence des systèmes

Toute nouvelle contrainte technico-légale doit refléter la transparence du processus informatique et engendrer un cohérence des systèmes. Les tiers concernés doivent pouvoir confirmer, si nécessaire, que les procédures informatiques sont respectées à chaque étape du processus.

Confiance dans le système informatique

Toute acquisition technologique de gestion médico-sociale doit fournir l'assurance d'un fonctionnement efficace tant à l'interne qu'avec les partenaires extérieurs dans le cadre des échanges de données.

Normes d'éthique

Afin d'assurer le degré de transparence et de confiance, tout établissement se doit de s'assurer d'obtenir des licences d'utilisation appropriées afin d'éviter les risques de bogues, de corrections temporaires non transmises ou mises à jour des logiciels tardives.

Coûts et avantages

Avant toute acquisition, une analyse des coûts/avantages doit être réalisée. Tout système de technologie non reconnue doit être évalué au niveau de la maintenance, d'entretien et d'opérations, de durée probable du système et des moyens financiers nécessaires à l'acquisition.

Valeur ajoutée au plan de la collaboration

Toute technologie de gestion médico-sociale doit apporter une valeur ajoutée au plan de l'apprentissage, favoriser la collaboration en équipe interne et externe, améliorer la communication interne et externe. Tout fournisseur de prestations doit pouvoir assurer une formation suffisante dans le cadre de l'utilisation des applicatifs.

CONCLUSIONS DU 1ER POLE :

COHERENCE DES SYSTEMES
TRANSPARENCE, CONFIANCE ET MAITRISE

2^{EME} POLE : ARCHITECTURE TECHNIQUE

Extension des accès aux applications critiques ainsi qu'à ceux du programme SAMI et aux utilisateurs

L'hétérogénéité des parcs informatiques rend souvent difficile l'accès aux applications Windows critiques voire à l'intégration des modules découlant du programme SAMI et implique souvent des mises à jour coûteuses, l'utilisation de logiciels d'émulation problématiques et la réécriture intégrale des applications.

Normes de sécurité

Tout système de technologie médico-sociale doit être doté d'un haut degré de sécurité de façon à ce que toute personne non autorisée ne soit pas en mesure d'y avoir accès, d'effectuer des modifications non reconnues.

Flexibilité du système

Tout système de technologie médico-sociale doit offrir une certaine flexibilité d'application s'avérant rentable et viable.

Rentabilisation du système

Tout système de technologie médico-sociale doit pouvoir être rentable par des solutions intégrées et accessibles au plus grand nombre.

Mise à jour

Tout système de technologie médico-sociale doit pouvoir être mis à jour dans les plus brefs délais.

CONCLUSIONS DU 2EME POLE :

LIMITER LA DIVERSITE DES COMPOSANTS
PRIVILEGIER LA SIMPLICITE ET LA SOLIDITE
SECURITE
GESTION RIGOUREUSE ET ECONOMIQUE DU PARC INFORMATIQUE

3^{EME} POLE : ARCHITECTURE APPLICATIVE

Offrir des performances applicatives exceptionnelles et simplifiées

L'accomplissement des tâches doit pouvoir se réaliser par une non redondance des travaux et par une augmentation considérable de la productivité comme de la simplification d'utilisation.

Qualité de service

Tout système de technologie médico-sociale doit pouvoir augmenter la qualité des services aux pensionnaires et aux tiers administratifs, notamment par la réingénierie des applicatifs et du logiciel de dossiers informatisés du résident tout particulièrement.

Coopération de développement

Tout système de technologie médico-sociale doit pouvoir découler d'un régime de coopération entre les développeurs informatiques actuels et potentiels dans le but de favoriser une plus grande homogénéité des processus, une plus grande autonomie des établissements et une amélioration de la communication interne et externe.

CONCLUSIONS DU 3EME POLE :

LIMITER LE NOMBRE D'APPLICATIONS DIFFERENTES

INTEGRER

PRIVILEGIER UNE TECHNOLOGIE HOMOGENE

MUTUALISATION DES RESSOURCES

4^{EME} POLE ARCHITECTURE DES DONNEES

Assurer une sécurité sans faille pour une informatique à l'échelle de l'établissement

Le risque d'accès non autorisé comme celui des risques de pertes ou de vol d'informations doit pouvoir être assuré. Le fournisseur de prestations doit pouvoir offrir la possibilité d'un serveur centralisé multi-utilisateur.

Exactitude des données

Tout système de technologie médico-sociale doit assurer que les données soient exactes et soumis à des tests rigoureux. On doit s'attendre à que toute technologie acquise accroisse le degré d'exactitude des systèmes déjà développés par les fournisseurs principaux.

CONCLUSIONS DU 4EME POLE :

VISER A UNE MEILLEURE HOMOGENEITE DES SYSTEMES DE TRAITEMENT DES INFORMATIONS

Pour de plus amples informations à ce sujet, vos associations respectives sont à votre disposition.